



VILLE DE MENNECEY

91540 - (ESSONNE)

☎ (1) 69.90.80.30
FAX (1) 64.57.00.41

ADRESSE POSTALE :
BOITE POSTALE N° 1
91541 MENNECEY CEDEX

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 1995.

La séance est ouverte
à dix huit heures trente minutes, sous la Présidence de
Xavier DUGOIN, Député Maire.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Député Maire de MENNECY, certifie avoir fait afficher le Compte-Rendu de la séance du 23 Mars 1995 à la porte de la Mairie. Monsieur Xavier DUGOIN,

CONVOCATION DE LA SEANCE

DU 30 MARS 1995.

Député Maire, certifie avoir convoqué les Membres du Conseil Municipal en envoyant à chacun d'eux une convocation avec l'Ordre du Jour détaillé le 24 MARS 1995. Monsieur Xavier DUGOIN,

Député Maire, procède ensuite à l'appel nominal des Membres du Conseil Municipal. Monsieur Xavier DUGOIN,

... / ...

DÉPARTEMENT
de l'Essonne

VILLE DE MENNECY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33
En exercice : 33
Présents à la séance : 23

Séance du 30 MARS 1995 19

N°

OBJET :

L'an mil neuf cent quatre vingt QUINZE, le 30 MARS à DIX HUIT HEURES TRENTE , les Membres composant le Conseil Municipal de Mennecy se sont réunis au nombre de VINGT TROIS au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Xavier DUGOIN, Député Maire

Mesdames, Messieurs Jean-Jacques ROBERT, Maire Honoraire, André LEON, Claude GARRO, Bernard BOULEY, Joël MONIER, Michelle LE MOEN, Monique SAILLET, Pierre TELLIER, Jean-Claude GILLES, Maire-Adjoints.
Mesdames, Messieurs Michelle BLIN, Jacky TRETON, Julien HARAN, Jacques REBUFFAT, Jean BIEMONT, Philippe SALVON, Paul GUILLAUMET, Jean-Loup LANGLOYS, André MURON, Gilbert FRANCO, Jean-Louis TERRIENNE, Rolande BOURDON, Hubert DE MESMAY.

Étaient présents MM. les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L. 121-11 du Code des Communes.

ABSENTS EXCUSES

Mme. Ariane VAUCELLE, Conseillère Municipale, Pouvoir à Bernard BOULEY,
Mr. Georges HARNOIS, Conseiller Municipal,
Mme Raymonde REMY, Conseillère Municipale,
Mme Jocelyne CHABROU, Conseillère Municipale,
Mme Elizabeth DOUSSAIN, Conseillère Municipale,
Mr Jean-Marie BONNEAU, Conseiller Municipal,
Mr Georges MENETRIER, Conseiller Municipal,
Mme Marie-France GIBAND, Conseillère Municipale,
Mr Jacques JUAN, Conseiller Municipal,
Mr Jean-Pierre BARRERE, Conseiller Municipal

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil pour la présente.

M. adame Rolande BOURDON , ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR.

- 1 - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 1995 :
 - 1 - 1 : Budget Général
 - 1 - 2 : Assainissement
- Rapporteur : Claude GARRO.

MONSIEUR LE MAIRE

Nous examinons ce soir le septième budget du mandat municipal 1989-1995. Je remercie les Services Municipaux et Claude GARRO, Rapporteur du Budget.

L'examen du budget initialement prévu le 23 Mars a été reporté au 30 Mars au motif que les dotations d'Etat devaient peut-être subir des modifications, c'est pour cela, et dans l'attente de savoir si la DGF serait modifiée, que dès le vendredi nous avons revu nos crédits d'investissement à la baisse et inscrit un crédit au titre de fonds de réserve sur la section de fonctionnement. Aucun autre changement n'est intervenu par rapport à l'argumentaire exposé en Commission des Finances et la confirmation du maintien de la DGF au montant initialement notifié.

Trois éléments ont présidé à la complexité du montage du document budgétaire :

- 1 - Le contexte économique qui n'épargne personne, les Entreprises, les Ménages et les Collectivités Locales, la montée des dépenses d'aide sociale et la difficulté à recouvrer nos produits des Services (cantine, classes de neige, crèche).
 - 2 - La taxe professionnelle, son produit reste très faible. La dotation de fonctionnement à MENNECY est minorée par rapport à d'autres collectivités locales, puisque la Commune est classée "Commune riche". La dotation notifiée pour 1995 est inférieure à celle perçue en 1989 !
 - 3 - Dernier critère ponctuel mais non sans conséquence sur le budget 1995 : + 3,8 % sur la masse salariale pour la CNRACL, Caisse de Retraite des Fonctionnaires. A MENNECY cela se traduit par 0,900 MF, soit 3 points d'impôt.
La Majorité Municipale, face à ce budget réaliste et de rigueur, se fixe un autre objectif, lors de son exécution, à savoir gagner l'équivalent de l'inflation (soit 1,3 %) sur les dépenses des Services, hors personnel et charges sociales, cela n'est pas neutre et représente 0,600 MF, d'où la mise en place d'un contrôle de gestion stricte au niveau de chaque service dépensier.
-

INTERVENTION DE HUBERT DE MESMAY

Je suis étonné sur le sens du retard de l'examen du budget, la DGF n'a pas changé. Sur bruit de "rumeur" n'est-il pas possible de reporter un vote de budget ou alors le surcroît global des dépenses n'est pas plutôt la cause de ce différé ? Je constate que dans la première mouture les dépenses ne sont pas équilibrées avec les recettes, si erreur il y a, mieux vaut le dire !

Xavier DUGOIN :

La section de fonctionnement n'a pas changé.
Les crédits d'investissement ont été minorés à hauteur de 1 MF.
Je donne la parole au Rapporteur pour l'argumentaire du document budgétaire.

Claude GARRO :

Lors de ces six années, la physionomie de la Commune a bien changé, non sans implications financières dans nos budgets.

. MONTANT DES INVESTISSEMENTS 1989 - 1995

(y compris l'assainissement)
- 108 MF (soit 10 000 frs par ha)

Quelques exemples

- Voirie, EP, Assainissement	: 25	%
- Equipements (Centre de Loisirs, Salle Socio Educative, etc...)	: 20	%
- Transports	: 12,45	%
- Equipements Sportifs	: 10	%
" " " " " Sociaux	: 7	%
" " " " " Scolaires	: 10	%
- Divers	: 3,5	%

. FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT 1989 - 1995

- 30 %	Participations des Aménageurs
- 25,60 %	Subventions Etat, Région, Département et subventions spécifiques
- 23,25 %	Emprunt (soit 30 MF)
- 20 %	Autofinancement (épargne brute)
- 2,5 %	Dotation d'Etat (TLE, DGE...)
- 1 %	Vente patrimoine (PTT)

... / ...

RATIOS FINANCIERS COMPARATIFS

	MENNECY	FRANCE	ILE DE FRANCE
- <u>Dette en cours</u> Recettes de Fonctionnement	0,60	1,04	0,80
- <u>Dette Population</u>	3 095 F	6 166 F	5 000 F
- <u>Annuité Dette</u> Recettes Fonctionnement	10,80	19,80	15,50
- <u>Annuité Dette</u> Population	581 F	1 170 F	978 F

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- 1989 : 42,2 MF
- 1994 : 62 MF (+ 40 %)

Il faut souligner que l'accroissement des investissements et des équipements induit une augmentation des dépenses de fonctionnement. De plus certaines recettes de fonctionnement ont fortement diminué au cours des dernières années :

- Droits de mutation
- DGF) en 1989, 23 % des RRF
(en 1995, 17 % des RRF !

- Moyenne DGF par habitant :
- MENNECY 940 FRS
- ILE DE FRANCE 1 300 FRS
- FRANCE 1 204 FRS

La progression de la fiscalité locale depuis 1989 est modérée soit + 17 %.

Exécution des budgets

- poste du personnel : 53 %
- activités culturelles : 11 %
- services financiers : 8,4 %
- péri-scolaire, jeunesse : 7 %
- sports : 6 %
- social : 5,2 %
- voirie : 3,5 %
- O.M : 5 %
- transports : 3 %
- autofinancement : 2 %

... / ...

Quelques ratios comparatifs

	MENNECY	FRANCE	ILE DE FRANCE
- <u>DRF*</u> Population	5 296 F	5 300 F	5 500 F
- <u>Frais de personnel</u> DRF	53 %	47 %	
- <u>Dette</u> RRF*	6,70 %	10,5 %	7,8 %
- <u>Dotation Etat</u> RRF	17,80 %	29 %	31,2 %
- <u>Fiscalité</u> population	51,5 %	58 %	54 %

EXAMEN DU BUDGET PRIMITIF 1995

Monsieur le Maire propose un vote par chapitre et un vote global par section.

1) Section Investissement : 15,7 MF

Dépenses

- a) Travaux construction :
Petite Enfance : Extension de la Trottinette
Agrandissement du restaurant des Myrtilles
Extension du Centre de Loisirs
- b) Travaux d'entretien et de restauration des bâtiments.
- c) Acquisition matériel, mobilier dans les services
- d) Dette

Recettes

- a) subvention sur travaux : 25 %
(CR, CG)
- b) dotations diverses : 3 %
- c) emprunts/annuités : 2 %
- d) autofinancement : 11,5 %
- e) emprunt : 62 %

* Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)

* Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)

... / ...

OBSERVATIONS

- . 931 : 55 % des RRF (+ 17 % par rapport à 1994)
- . 944 : En 1994 : 145 000 repas servis dans les Restaurants Scolaires.
- . 970 : Inscription au compte 669 du fond de réserve (624 940 frs)
D.G.F. (moins qu'en 1994)
- . 977 : Inscription du produit de la fiscalité locale + 7 %
(dont 3 % CNRACL)

Fixation des taux :

TH	12,87
TF	11,34
TFNB	85,31
TP	19,07

VOTE PAR CHAPITRE :

POUR : 23 VOIX MAJORITE
CONTRE : 1 VOIX RENOUVEAU DE MENNECY

Hubert DE MESMAY

Lors du débat d'orientation budgétaire en novembre dernier vous proposiez une hausse de la fiscalité de 0 à l'inflation. IL y a une grande marge de 1,7 % à 7 % et je le déplore, à part les + 3 % pour la CNRACL, l'augmentation est largement au delà de vos espérances....

Xavier DUGOIN : 7 % auxquels il faut déduire 3 à 3,5 % pour la CNRACL (décision notifiée en janvier) et - 1,3 % d'effort d'économie lors de l'exécution du budget, l'on arrivera à 1,5 à 2 %, nos objectifs seraient tenus.

Monsieur le Maire propose de soumettre au vote le Budget Primitif 1995 (sections de fonctionnement et d'investissement).

POUR : 23 VOIX MAJORITE
CONTRE : 1 VOIX RENOUVEAU DE MENNECY

LE BUDGET EST ADOPTE A LA MAJORITE.

Retranscription (approximative) - des motivations de vote - d' H. ⁹
 de THESDAY, à l'occasion du vote du budget 1995 -

De la Daire
 Mes chers collègues

Le budget est l'acte essentiel de la vie municipale car il éclaire d'une part sur le fonctionnement quotidien de notre ville à court terme et sa politique d'investissements - à moyen terme, mais aussi d'autre part, sur le mode de financement de cette politique, c'est-à-dire les MOYENS de cette politique -

Or nous l'avons déjà déploré depuis les premiers budgets (c'est le 7^{ème} - examiné ce jour) ; chaque année, inlassablement, nous disons que la Commune vit au-dessus de ses moyens. >>

Nous n'avons cessé de le dire, non dans un souci stérile et partisan d'opposition systématique, mais parce que nous jugeons et continuons à juger que cette politique met en péril le fragile équilibre financier de notre Ville -

Je vais essayer de vous montrer comment, en reprenant la chaîne des ratios budgétaires qui expliquent la détermination notable de votre capacité d'auto-financement

Je rappelle que contrairement aux ratios exposés voici un instant, je comparerais ceux de votre commune à la étude des Communes de 10 à 20.000 habitants de l'Ile-de-France (hors PARIS)

Sont mes série de ratios, le montrant que :

- (1) les dépenses de fonctionnement / habitant d'une part
 - (2) les recettes fiscales / habitant d'autre part
- sont nettement plus élevés à Nanterre

A ce sujet : depuis 1991 et l'accès de Y. Dupleix à la Maire, l'augmentation des impôts est toujours supérieure à l'inflation :

(en %)	89	90	91	92	93	94
INFLATION	3.6	3.3	3.1	1.9	2.1	1.6
HAUSSE DES IMPOTS LOCAUX	3	3	4.5	4.5	4.5	3.5

- (3) si les dépenses d'investissement / habitant sont nettement en retrait par rapport à la moyenne de la strate pour 1995 (1255 F par tête contre 1855 F en revanche, il faut se souvenir qu'en 1994, c'était l'inverse, et de beaucoup (2816 F soit plus de 1.000 F par habitant !!))
- (4) les recettes d'investissement (cà d essentiellement l'emprunt) par habitant dépassent de 60% la moyenne des communes considérées, d'où :
- (5) une charge de la dette élevée, traduite par le ratio peut être le plus important de ceux que je vous expose, qui est celui des poids de l'annuité de la dette sur le budget de fonctionnement :

$$\frac{\text{Dépenses réelles de fonctionnement} + \text{remboursement de la dette en capital (b)}}{\text{(a)}}$$

Recettes réelles de fonctionnement

(a) incluant le service de la dette

(b) Comptes 16 + 18 de la Section Investissement

Ainsi, un ratio inférieur à 1 signifie que la charge de la dette est financée au moins en partie par les recettes

de fonctionnement (dont lesquelles je vous rappelle ⁴
que les impôts comptent déjà pour 60% à Blannay)
Pour les communes de 10 à 20.000 habitants de l'Île de
France, le ratio moyen ressort à 0,80, ce qui signifie
que les recettes ne sont absorbées qu'à 80% par les
dépenses, ce qui laisse 20% pour rembourser la
dette en capital sur le budget de fonctionnement.

En revanche, un ratio supérieur à 1 met en
lumière qu'on ne subvient pas soi-même à ses
besoins élémentaires de remboursement de la dette
et de paiement des intérêts de celle-ci.

Eh bien, à Blannay, le ratio n'est ni infé-
rieur ni égal à 0,80, il est de 1.06 !!!

Ce qui veut dire que pour rembourser nos emprunts,
il nous faut emprunter davantage!

Ceci peut se vérifier avec la notion d'épargne
"brute" ou "autofinancement brut", qui à Blannay,
en regard de 15 millions de FF d'investissements et
5 millions d'aides (subventions d'équipement, PAE et...)

ne restait qu'à la somme (symbolique) de F. 41.254⁰⁰ (5)
 Restent donc 10 millions de FF à terminer par
 recours, une fois encore, à l'emprunt!!!

Tout ceci pour dire qu'à Mennecy, c'est l'emprunt qui
 rembourse l'emprunt, ceci malgré une hausse continue
de la fiscalité, mettant cruellement en lumière
 l'absence de toute "marge de manoeuvre" au sens bud-
 gétaire du terme, et constituant une véritable "fuite
 en avant" »

Et chez collègues, essayez, en tant que
 particuliers d'aller voir votre banque et de lui
 demander, par exemple pour rembourser votre
 prêt de 300.000 FF, de vous consentir un
 autre prêt de 700.000 FF, j'étais des doutes
 sur l'accueil qu'il vous réservera, eh bien voilà
 la situation dans laquelle se trouve votre Comu-
 -té -

* Si MENNECY était une Entreprise, elle
 serait en état de cessation des paiements et nos

* idée plaisée par rapport à ce qui a été exprimé oralement
 par H de Mennecy -

16

banquiers prétendus poursuivis pour "soutien
abusif"

Mr le Maire,
Mes chers Collègues,

Nous avons "tiré la sonnette d'alarme" à plusieurs
reprises et nous le redisons : Il faut changer
de politique, mais Mr le Maire, vous n'y êtes pas
prêt, encore que ce budget soit, par certains
aspects, moins déraisonnable que les précédents.

Si vous ne changez pas de politique, alors il
restera aux électeurs à changer de gestionnaire
avant qu'il ne soit trop tard.

Aussi :

Pour les raisons fondamentales d'orthodoxie financière
et budgétaire que je vous ai exposées, je voterai,
Mr le Maire, contre ce qui est votre "dernier" budget.

CLAUDE GARRO

Les ratios les plus simples sont les meilleurs. Il est vrai que 1995 est une année difficile, d'où la décision de la Majorité Municipale de bloquer le prélèvement pour des dépenses imprévues et à titre exceptionnel, vu la conjoncture. Habituellement notre prélèvement est de 20 % au regard des recettes réelles de fonctionnement. Par rapport aux banquiers nous ne sommes pas pessimistes. Notre ratio d'endettement n'est pas élevé.

XAVIER DUGOIN

Monsieur Hubert DE MESMAY vous avez le mérite d'être constant dans votre opposition systématique. Il y a dans votre analyse un effort de travail et d'argumentation mais elle n'est pas fondée sur une réalité chiffrée mais sur une obstination à nous faire croire que nous sommes mauvais gestionnaire. Le mot de "cessation de paiement" est excessif. Les ratios de MENNECY sont mieux qu'ailleurs. Les services rendus aux Administrés sont supérieurs à des Villes de même strate. A MENNECY, nous avons une meilleure qualité de vie, j'aurais souhaité, à la lecture des chapitres que vous formulez des propositions. Votre copie eût été meilleure avec des contre propositions, je le regrette.

ASSAINISSEMENT

1 - SECTION INVESTISSEMENT

694 455 FRS

matériel, mobilier informatique, emprunts, travaux

2 - SECTION FONCTIONNEMENT

1 378 460 FRS

Frais de mission, fournitures, entretien et réparations, honoraires

Monsieur le Maire soumet le Budget d'Assainissement au vote

POUR : 23 VOIX MAJORITE
CONTRE : 1 VOIX RENOUVEAU DE MENNECY

ADOpte A LA MAJORITE.

SERVICE FINANCIERBUDGET PRIMITIF 1995

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES examen du document Budgétaire présenté par Monsieur Xavier DUGOIN,
Député Maire,

VU l'avis favorable des Commissions des Finances en date des 7 et
13 Mars 1995,

APRES lecture des chapitres/articles et l'argumentaire de Monsieur
Claudé GARRO, Rapporteur, Maire-Adjoint chargé des Finances,

APRES DELIBERATION,

ADOPTÉ le Budget Primitif de l'exercice 1995 qui s'équilibre en
dépenses et en recettes, comme suit :

1 - BUDGET GENERAL

Section Investissement	:	15 699 457 frs
Section Fonctionnement	:	67 389 556 frs

2 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Section Investissement	:	694 455 frs
Section Fonctionnement	:	1 378 460 frs
Surtaxe Communale d'Assainissement	:	1,45 frs/m ³

3 - BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES

Section Investissement	:	_____
Section Fonctionnement	:	13 248,51 frs

VOTE
POUR : 23 VOIX MAJORITE
CONTRE : 1 VOIX RENOUVEAU DE MENNECY

REÇU LE 04. AVR. 1995
SOUS - PREFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY



Xavier DUGOIN
Député Maire.

03.19
03.

18.08.52 (1) 2
100-15.40
20.08.52 (1) 2
100-15.40
20.08.52 (1) 2
100-15.40

L'Ordre du Jour étant épuisé
la séance est levée à vingt et une heures.
